
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 716 DU 18 JANVIER 2024
portant nomination des membres du Conseil de
Supervision du Centre national des Investigations
numériques.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-599 du 29 novembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement du Centre national des Investigations numériques ;

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil de Supervision du Centre national des Investigations numériques, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat ;
- monsieur **Yvon DETCHENOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- madame **Aurelie ADAM SOULE ZOUMAROU**, Ministre du Numérique et de la Digitalisation ;
- monsieur **Bertin BADA**, Directeur du Cabinet militaire du Président de la République ;
- monsieur **Laurent ZOMAHOUN**, Directeur des Services de Liaison et de la Documentation.

Article 2 : Présidence du Conseil de Supervision

Le Conseil de Supervision est présidé par monsieur **Romuald WADAGNI**

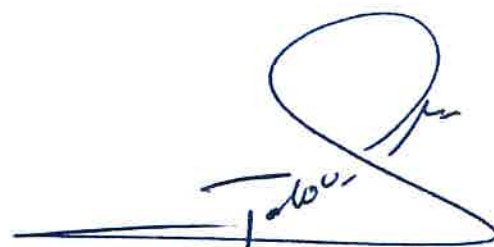
Article 3 : Prise d'effet

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 janvier 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTÈRES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 5 ; JORB 1.